



Achat de voiture par une amie

Par **catia**, le **28/03/2009** à **10:18**

Monsieur,Madamernrnvoici mon problème j'ai acheter l'année dernière la voiture d'une amie ,je précise les papier ont était fait dans les règles.seulement voila pour le paiement nous avons fait ça a l'amiable c'est a dire verbalement sans aucun papier stipulant que je les payer et tout ça en toute confiance entre nous.seulement aujourd'hui elle a décide de vouloir m'attaquer au tribunal et dire que je ne les pas régler.je c'est que c'est idiot de ma part de lui avoir fait confiance mais j'ai la preuve que je lui ai donner 5000 euros mais en espèce.rnque peut il se passer si elle dit que je ne l'ai pas payer??sans preuve par écrit..rnmerci pour votre réponse et croyez mes sincères salutations.rnmadame lammens

Par **chaber**, le **28/03/2009** à **10:35**

Bonjour,rn[citation] mais j'ai la preuve que je lui ai donner 5000 euros mais en espèce.
rn[/citation]rnSi vous en avez la preuve et un reçu, à priori vous ne craignez rien. Tous dépend de votre preuve

Par **catia**, le **28/03/2009** à **11:03**

justement je lui ai pas fait signer de papier pour la somme que je lui ai verser juste mon ex mari qui m'as donner l'argent.

Par **chaber**, le **30/03/2009** à **16:25**

Malheureusement ce n'est pas une preuve. Il faudrait pouvoir prouver que cette somme a été déposée sur son compte bancaire dans les jours suivants la transaction.

Par **catia**, le **31/03/2009** à **11:12**

bonjour, je n'en ai aucune idée si elle la déposer sur son compte ou non. de toute façon nous sommes en tort des deux, car nous n'avons signé aucun papier stipulant que je l'ai payé ou non. elle m'a quand même vendu sa voiture : (papier de cession signé et carte grise barré). vendu c'est vendu ! merci pour tout ces renseignements cordialement